

Messages d'information, de sécurité et/ou d'alerte

Types de message à la population :

A) **Avis aux citoyens** : Message d'intérêt général aux citoyens, nécessitant des mesures particulières de la part des citoyens. Ces avis permettent aux citoyens de rester informés d'une situation et de demeurer attentifs aux mesures à prendre.

B) **Message de vigilance aux citoyens** : Message de sécurité informant les citoyens d'un événement qui nécessite une vigilance accrue de leur part.

C) **Alertes aux citoyens** : En cas de sinistre

***** Alerte rouge ***** : Message d'alerte pour sinistre ou événement majeur ou à évolution rapide, nécessitant une évacuation vers les zones de refuge identifiées.

***** Alerte orange ***** : Message d'alerte pour un événement moyen (feu couvrant plusieurs propriétés, mais circonscrit dans une zone particulière) nécessitant une vigilance accrue et une préparation pour une évacuation rapide en cas d'évolution vers une alerte rouge.

***** Alerte jaune ***** : Message d'alerte pour événement mineur (ex. : feu localisé sur une seule propriété), mais faisant appel à la vigilance des citoyens et nécessitant une préparation en cas d'évolution du sinistre vers une alerte rouge.

Moyens de diffusion des alertes :

Les messages seront diffusés par un ou plusieurs moyens selon la nature et l'urgence : Courriel, texto ou SMS, chaîne téléphonique, messages sur les radios locales, site web, page Facebook ou porte-voix le long des chemins.

Communications d'urgence:

- | | |
|-------------------------------------|----------------|
| • Municipalité : | 1-418-898-3451 |
| • Denis Cusson, directeur général : | 1-418-551-9481 |
| • Louise Newbury, mairesse : | 1-418-559-5128 |
| • Léonce Tremblay, maire adjoint : | 1-418-863-3961 |



Quoi faire en cas d'urgence?

Si vous êtes témoin d'un événement nécessitant une intervention d'urgence

Contactez le 911

- Donnez l'adresse ou l'emplacement;
- Donnez l'envergure du sinistre, si possible;
- Informez le 911 s'il y a des personnes nécessitant des soins immédiats de santé ou de l'aide pour l'évacuation.

Consignes générales

- Demeurez en lieu sûr et ne pas vous mettre en danger;
- Ne pas vous diriger vers un lieu d'incendie;
- Laissez les chemins libres d'accès;
- En cas d'alerte jaune ou orange, restez vigilants et à l'écoute;
- En cas d'alerte rouge, dirigez-vous vers les zones de refuge identifiées sur la carte;
- Enregistrez-vous à votre arrivée sur la terre ferme, dans les zones de débarquement (gare fluviale, hélicoptère ou quai de Cacouna).

À la maison

- Préparez-vous d'avance et prévoyez un plan d'urgence familiale et une trousse d'urgence 72 heures prête en tout temps;
- En cas d'incendie dans votre résidence, sortez de votre maison sans perte de temps et appelez le 911;
- Ne retournez jamais à l'intérieur d'une résidence en feu.

Zones de refuge en cas d'évacuation :

1. Quai du Bout-d'en-Haut
2. Quai du Bout-d'en Bas
3. Station du phare de l'île Verte
4. Bout-d'en-Haut (extrémité ouest)
5. Bout-d'en-Bas (extrémité est)
6. La grande anse (grande plage)

Note : Advenant un ordre d'évacuation, s'assurer de fermer sa maison, prendre ses effets personnels essentiels et aviser quelqu'un de l'endroit où l'on se dirige.

Points de rassemblement de la population s'il n'y a pas d'évacuation :

- A. Salle communautaire de l'île
- B. Gare fluviale au quai du Bout-d'en-Bas
- C. Si les deux premières options ne sont pas rejoignables, la Station du phare, peut servir de point de rassemblement durant la période d'ouverture (juin, juillet, août, septembre).

